

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

**Assemblée ordinaire du 10 janvier 2022**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 10 janvier 2022 à 21h33 à la salle commune du complexe municipal, située au 16 rue Principale Nord. La séance a été tenue à huis clos et enregistrée, considérant le contexte de la pandémie de COVID-19.

**Sont présents à cette rencontre à huis clos :**

Madame	Véronique Danis	Mairesse
Madame	Julie Côté	Conseillère
Monsieur	Luc St-Jacques	Conseiller
Madame	Pierrette Lapratte	Conseillère
Monsieur	François Côté	Conseiller
Monsieur	Rodrigue Gauthier	Conseiller

**Est présents virtuellement à cette rencontre à huis clos :**

Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller
----------	-----------------	------------

Sous la présidence de Madame Véronique Danis, Mairesse.

Est également présente, Madame Sandra Payette, Directrice générale et Greffière-trésorière, elle occupe la fonction de Greffière de la présente séance.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2022-01-01**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 15 septembre 2021 le décret numéro 1225-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 24 septembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2021-078 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public ;

**CONSIDÉRANT** que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, sans la présence du public ;

Il est proposé par Monsieur Rodrigue Gauthier d'accepter que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer en personne selon le respect des règles de distanciation sociale.

Sous la présidence de Madame Véronique Danis, mairesse, la séance ordinaire est par conséquent ouverte à 21h33, après un tour de table pour la vérification du quorum par l'appel des présences.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-01-02**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

Il est proposé par Madame Pierrette Lapratte et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Sans ajout de point au varia.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-01-03**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par Monsieur François Côté et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 6 décembre 2021, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-01-04**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par Monsieur Luc St-Jacques et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 18 décembre 2021, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-01-05**

**ADOPTION DES COMPTES DU 12 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par Madame Pierrette Lapratte et il est résolu d'adopter les rapports suivants, et ce, pour la période jusqu'au 21 décembre 2021;

<b>Comptes payés Caisse Desjardins</b> Période fin décembre (chèques 892 à 947)	92 671.92 \$
<b>Comptes à payer, Liste des paiements à payer</b> Période début janvier (chèques 948 à 957)	20 766.16 \$
<b>Liste des salaires nets et frais de déplacement</b> (28 novembre au 2021 au 22 décembre 2021)	14 720.87 \$
<b>Paiements par prélèvements automatiques</b> Prélèvements automatiques — décembre 2021	5 304.04\$
<b>Paiements par virements bancaires</b> Virements bancaires du 30 nov.21	20 123.73 \$
Chèque annulé 913 don pour golf de Blue Sea, car il n'y a plus de golf	-50.00 \$

Adoptée à l'unanimité

### **Certificat de disponibilité**

La soussignée, Madame Sandra Payette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Sandra Payette  
Directrice générale et Greffière-trésorière

**2022-01-06**

### **QUÉBEC MUNICIPAL- ADHÉSION 2022-2023 AU PORTAIL QUÉBEC MUNICIPAL**

Il est proposé par Madame Julie Côté et il est résolu que la municipalité renouvelle son adhésion à Québec Municipal pour l'année 2022 au coût de 206.96\$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**2022-01-07**

### **PROGRAMME D'EMPLOI ÉTÉ CANADA 2022**

Sur la proposition de Monsieur Lus St-Jacques, il est résolu de mandater la direction générale, pour compléter une demande de financement dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2022 » pour la période estivale 2022, et ce, pour un (1) étudiant dans le domaine de l'administration et un (1) étudiant dans le domaine de la voirie.

Adoptée à l'unanimité

**2022-01-08**

### **ADMQ-ADHÉSION 2022**

Il est proposé par Monsieur François Côté et il est résolu que la municipalité renouvelle son adhésion à l'association des directeurs municipaux du Québec au coût de 939\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-01-09**

### **AUTORISATION D'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est liée avec le ministère du Transport par une entente de déneigement.

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente stipule que l'enlèvement de la glace doit s'effectuer à l'aide de sel de déglacage.

Il est proposé par Monsieur Luc St-Jacques et résolu d'autoriser la direction générale à procéder à l'achat de sel de déglacage afin de se conformer à ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-10

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LA SQ 2021-005 (R. M. 100-2021)  
CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC  
DANS LA MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement révisé, uniformisé, portant le numéro 2021-005 concernant les animaux applicables par la Sûreté du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil avait adopté le règlement SQ 2017-005 afin d'assurer l'uniformisation de la réglementation concernant les animaux devant être appliquée par la Sûreté du Québec et qu'il y a lieu de poursuivre cette uniformisation ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été transmise à chaque membre du conseil municipal avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du 15 novembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu une copie du règlement numéro 100-2021 au moins deux jours ouvrables avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur une proposition de Madame Julie Côté, il est résolu à d'adopter le règlement tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-11

**DEMANDE D'APPUI POUR PROJET D'EXPANSION DES SENTIERS – CLUB  
QUAD VALLÉE DE LA GATINEAU**

**CONSIDÉRANT** QUE le club quad vallée de la Gatineau aimerai faire l'expansion de sentier dans la municipalité de Montcerf-Lytton sur le chemin de Montcerf et sur le chemin Principal Nord et Sud;

**CONSIDÉRANT** QUE le sentier donnera accès aux chutes Quinn en quad et éventuellement à plusieurs campings d'envergure au Baskatong;

Par Conséquent, il est proposé par Monsieur Rodrigue Gauthier et résolu d'appuyer le projet pour l'expansion des sentiers du Club Quad qui touchera la Municipalité de Montcerf-Lytton.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-12

**DEMANDE D'APPUI POUR PROJET D'AGRANDISSEMENT DU TERRAIN DE  
CAMPING- RV CAMPING**

**CONSIDÉRANT** QUE le RV Camping va déposer une demande d'agrandissement de la superficie du territoire public occuper par le RV Camping au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

**CONSIDÉRANT** QUE l'expansion aura pour effet d'accroître la capacité de recevoir des villégiateurs dans la municipalité de Montcerf-Lytton.

Par Conséquent, il est proposé par Monsieur Luc St-Jacques et résolu d'appuyer le projet pour l'expansion de RV Camping auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Adoptée à l'unanimité

**2022-01-13**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

Il est proposé par Madame Julie Côté de procéder à la levée de l'assemblée à 21h37.

Adoptée à l'unanimité

---

**Véronique Danis**

Mairesse

---

**Sandra Payette**

Directrice générale et  
Greffière-trésorière